

AIPR Concepteur

AIPR — Travaux à proximité des réseaux — document du 28/08/2026

7 h / 1 jour

1 à 12 stagiaires

Présentiel

Sans niveau de qualification

Recyclage tous les 60 mois

Présentation

Salariés de maître d'ouvrage / maître d'œuvre. Examen QCM officiel. Amplitude 9 h 00 → 17 h 00.

Objectifs

Permettre aux salariés des maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvres, de maîtriser la réglementation DT-DICT et le guide technique, conformément aux prescriptions de la réforme gouvernementale anti-endommagement ; et permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Public concerné

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Prérequis

Aucun prérequis.

Déroulé pédagogique

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
JOURNÉE UNIQUE — Procédures avant chantier, actions en cours de chantier et examen QCM Concepteur			
9 h 00	Accueil – cadre et attentes	Objectifs, déroulé, modalités de l'examen QCM	Interrogative
9 h 20	OO1 – Cadre réglementaire et rôle du concepteur	Situer le concepteur (maître d'ouvrage / d'œuvre) dans la réforme anti-endommagement et ses responsabilités	Interro. + expo. brève
10 h 00	OO2 – Procédures avant chantier : le responsable de projet	Réaliser le formulaire DT, analyser les réponses, les investigations complémentaires et les clauses des marchés / DCE	Expo. brève + active
10 h 45	— Pause —		
11 h 00	OO2 – Marquage-piquetage et compétences (suite)	Intégrer le marquage-piquetage et les compétences requises des personnels	Active
11 h 30	OO3 – Procédures exécutants avant chantier	Traiter le DICT, appliquer le guide technique, lire les indices et affleurants et intégrer les travaux sans tranchée	Expo. brève + active
12 h 30	— Déjeuner —		
13 h 30	OO4 – Actions à réaliser en cours de chantier	Établir un constat d'arrêt ou de sursis, un constat de dommage et conduire les opérations	Démonstrative + active
14 h 45	OO5 – Entraînement au QCM	Réviser chaque point de connaissance par des questions QCM types	Active
15 h 30	— Pause —		
15 h 45	EXAMEN QCM officiel — AIPR Concepteur	Passer le QCM sur la plateforme de l'État ; rattrapage immédiat en cas d'échec	Mise en situation

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
16 h 45	Bilan & clôture	Résultat, délivrance de l'AIPR par l'employeur, validité 5 ans	Interrogative
17 h 00	— Fin de la formation —		

Maintien des connaissances

Avant la fin de la période de validité de **60 mois**, l'apprenant doit suivre une session de **AIPR Concepteur**.

Méthodes et moyens mobilisés

Une pédagogie active et interactive :

Positionnement initial : La session débute par un questionnaire de 5 questions permettant d'évaluer vos connaissances préalables et d'adapter le rappel de la réglementation à votre profil.

Contrôle continu : Le formateur assure un suivi constant de la compréhension par un questionnement interactif tout au long de la journée (méthode interrogative).

Ce dispositif permet d'ajuster le rythme aux besoins des stagiaires, d'éviter le décrochage et de garantir la bonne assimilation des notions clés.

Apports théoriques : La formation s'appuie sur des échanges dynamiques, des études de cas pratiques et des partages d'expériences entre professionnels.

Moyens techniques et outils :

Support visuel : Utilisation d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur pour la projection du support de cours officiel AIPR (images, photos de chantiers réels et vidéos pédagogiques).

Méthodes d'évaluation

La formation est officiellement validée par la réussite à l'examen AIPR, réalisé via le test QCM de 40 questions sur la plateforme sécurisée de l'État.

Validation des acquis

Délivrance : Attestation de fin de formation + Attestation AIPR (examen QCM officiel), validité 5 ans.

Intervenant

Formateur de niveau concepteur AIPR

Références réglementaires

Arrêté du 18 décembre 2018 — fixant la liste des titres professionnels du ministère du travail permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux [...]

Modalités et délai d'accès

Formation intra-entreprise sur demande, après analyse des besoins et signature de la convention. Délai d'accès : sous 15 jours à réception de la convention signée, selon les disponibilités du planning. En inter-entreprises : inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, dans la limite des places disponibles.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée en amont, lors de l'analyse des besoins, afin d'adapter les modalités pédagogiques, le rythme, les supports ou les épreuves pratiques. Contactez notre référent handicap : Stéphane Sabatier — info@starter-formation.com — 09 80 49 37 71.

Note de la formation

★★★★★ **4,5/5** 89,1 % de satisfaction globale **99,7 % de réussite** aux évaluations



Moyenne des sessions évaluées de janvier 2025 à juillet 2026 · Source : évaluations de satisfaction des stagiaires (export du logiciel de gestion) · Mis à jour le 19/07/2026

STARTER FORMATION — 26 rue des Fayettes, 69400 Villefranche-sur-Saône — SIRET 801 302 548 00046 — APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 13227 69 auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.